

JEUDI 26 MAI 2022
« VIDE-GRENIERS » À PAMFOU

ATTESTATION / INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le/...../..... A : (ville et département)
Adresse :
Code Postal Ville
Tél.

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés dont je suis propriétaire (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- informer le consommateur sur les prix (article L.113.3 du code de la consommation)
- ne pas vendre d'animaux vivants ou morts

Emplacement (dans la limite des places disponibles) :

4 € le mètre Je réserve mètres = €

Si vous avez un souhait pour votre emplacement, veuillez l'indiquer ici :

.....
.....

Documents à fournir obligatoirement pour valider votre inscription. (aucune inscription par téléphone)

- * Cette attestation signée, dont tous les champs doivent être complétés
- * Copie de votre pièce d'identité recto verso (CNI, Permis de conduire ou passeport)
- * N° immatriculation de votre véhicule :
- * Règlement de € par chèque à l'ordre de l'ASCP ou espèce

À envoyer sous enveloppe, à la Mairie de Pamfou, pour le Comité des fêtes, 11 rue de la mairie, 77830 PAMFOU
Renseignements obligatoires pour la déclaration en préfecture ; tout dossier incomplet entraînera le refus de l'inscription.

Règlement :

- 1) **Votre emplacement est nominatif et réservé**, vous y serez placé par un membre de l'organisation (pas de placement libre).
- 2) Après déballage, les véhicules devront être retirés et placés selon les directives de l'organisation
- 3) Les inscriptions ne sont pas remboursables, sauf annulation liée aux restrictions sanitaires et protocole en vigueur.
- 4) Les emplacements seront disponibles à partir de 6h45 et jusqu'à 9h00 le jeudi 26 mai 2022 ; pas d'accès avant 6h45
- 5) Le vide grenier se termine à 18h : **par mesure de sécurité et d'organisation, aucune sortie avant 17h.**
- 6) Nous vous remettons un sac poubelle, votre emplacement devra être nettoyé avant votre départ.
- 7) Vous devez vous conformer aux modalités de circulation mises en place pour ce jour.
- 8) La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour les dommages que vous pourriez causer ou subir.
- 9) Le non-respect des règles et consignes de sécurité peut entraîner des sanctions :
 - Exclusion définitive de la participation pour les futurs « vide greniers » à Pamfou
 - Expulsion immédiate par les forces de l'ordre pour les cas les plus graves de mise en danger d'autrui.

Fait à le 2021
Signature obligatoire, précédée de la mention « lu et approuvé »